

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **10**

Séance du 14 octobre 2025

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. SINDT Alain ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaut ; M. RISCH Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. HILD Didier ; M. BERGER Laurent ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle

Présents par procuration : M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme
Mme DELAPORTE Marjorie donne procuration à M. RISCH Jérôme
M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. SINDT Alain

Absents : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

5 – Columbarium : rectification du plan de financement pour les demandes de subventions

Monsieur le Maire, rappelle les points 11 et 12 actant deux demandes de subventions, une dans le cadre de la D.E.T.R. à l'Etat et l'autre dans le cadre du dispositif « Coup de pouce rural » au Grand'EST pour la mise en place d'un nouveau columbarium avec un jardin du souvenir et un ossuaire. Le plan de financement proposé ne tenait pas compte d'une remise commerciale accordée par la Société GRANIMOND, Monsieur le Mairie propose donc de rectifier le plan de financement comme suit :

	Montant H.T.
Devis Sté GRANIMOND N° 48966 Columbarium et jardin du souvenir	18 000.00 €
Devis Sté GRANIMOND N° 48965 Ossuaire	8 194.00 €
Total H.T.	26 194.00 €
Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR Moselle 2025 : 40%	10 477.60 €
Demande de subvention REGION GRAND EST mesure « Coup de pouce rural » : 30 %	7 858.20 €
Le solde de financement sera assuré par les fonds propres de la commune : 30%	7 858.20 €

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider le plan de financement rectifié pour les demandes de subventions concernant la pose d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 14 octobre 2025

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20251014-0514102025-DE
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025